



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars à onze heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Etaient présents : M. DENAUD, Mme VALADE, M. PRIVAT, Mme MOREAU,
Mme VAREILLE, Mme POTIGNY, M. DIDIERJEAN, M. GUILLON.

Excusés : M. SARTOUX a donné procuration à M. DENAUD
M. PETIT a donné procuration à Mme VALADE

Absents :

Secrétaire de séance : Lucile VAREILLE

13.2023 Provisions pour créances douteuses 2023

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2021 à 13 905,81€.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 20%.


Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision de 20% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021, soit 3 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 20% restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021 pour un montant de 3 000€.

IMPUTE la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » et la recette au compte 4912 « provision pour dépréciation des comptes de redevables ».

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick DENAUD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 21/03/2023
et de sa publication le 21/03/2023